

FLASH INFORMATIONS COMMUNALES OCTOBRE 2018

Cérémonie du 11 novembre / commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale à Villexanton

10 h 30 : dépôt de gerbe au cimetière de Maves

11 h 00 : rassemblement devant la mairie de Villexanton

11 h 15 : défilé au monument aux morts, cérémonie avec les sapeurs-pompiers et l'harmonie de la Chapelle St Martin puis retour à la mairie de Villexanton où un vin d'honneur sera offert.



Bloc note agenda

- Halloween mercredi 31 octobre à 18 h 00 RDV à la salle du presbytère de Maves, accompagné d'un adulte et muni d'une torche et d'un gilet jaune. Cette manifestation est organisée par l'association Loisirs et Culture (merci de préparer des friandises pour les enfants)
- Repas des aînés : samedi 17 novembre à 12 h 30 à la salle du presbytère
- Déchetterie mobile au stade : samedi 15 décembre, toute la journée



Les portes de l'emploi- Communauté de communes Beauce Val de Loire

- Réceptionnaire automobile - CDD avec possibilité CDI - Mer
- Chef d'équipe de production - CDI - Talcy
- Manager du commerce et des services en milieu rural - Titulaire fonction publique territoriale cat. A ou CDD de 3 ans renouvelable - Mer
- Technicien d'atelier - CDI - Suèvres
- Géomètre-topographe VRD - CDI - Saint-Léonard-en-Beauce

http://www.beaucevaldeloire.fr/S_implanter/Portes_de_l_Emploi.html

Contact : Mme Annie GONCALVES MARTIN - Les portes de l'emploi 1 rue Fortineau à MER ☎ 0254813769 / Permanences sans rendez-vous le lundi de 14 h 00 à 17 h 00 et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 - muni d'un CV

Travaux de rénovation de l'éclairage public

La commune de Maves a procédé à la rénovation de l'éclairage public sur les hameaux de Pontijou, Villetard, Villeromard, Couture, Sermaise et d'une grande majorité de points lumineux du bourg avec la pose de lanternes 24 leds 57 watts ainsi que la pose d'horloges astronomiques. L'économie d'énergie annuelle serait d'environ 61 %. Une partie de ses travaux ont été subventionnés par le Ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre du territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)



Vidéoprotection

La commune de Maves souhaite améliorer la sécurité des personnes et des biens municipaux, répondre davantage aux demandes de prévention. La volonté municipale est de protéger les bâtiments communaux qui sont régulièrement vandalisés et font l'objet de dégradations et vols.

Les démarches de rénovations sont longues et financièrement importantes. Elles débutent par un dépôt de plainte à la gendarmerie, suivi d'une déclaration à l'assurance, d'une demande de devis de réparations sans compter les délais importants pour les travaux et les budgets nécessaires à la remise en état et les frais restant à la charge de la commune pour vétusté. C'est pourquoi il a été décidé de la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur le bourg et à Pontijou.

La commune a pour volonté d'encadrer strictement l'installation et l'exploitation de ce dispositif afin d'offrir les plus grandes garanties en matière de protection des libertés individuelles et du respect de la vie privée, conformément à la Loi Informatique et Libertés et aux recommandations de la CNIL.

Le Conseil Municipal de Maves a approuvé, lors de la séance du 3 septembre 2018, le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune. 9 cameras seront installées et réparties sur les voies publiques du bourg, au stade et dans la traversée de Pontijou.

Le projet a été validé avec le diagnostic réalisé par le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale et par le préfet de Loir-et-Cher. Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

Travaux futurs sur la commune avant la fin de l'année 2018

- 2 terrains de pétanque seront aménagés à proximité du terrain de tennis.
- 3 poutres de rives seront créées en vue d'améliorer la sécurité routière : la 1ère sur Villetard direction Charleville, la 2^{nde} à Couture et la 3^{ème} sur Villetard en direction des Mesles.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : sécheresse 2018

La commune lance une campagne de recensement des dommages subis suite à la sécheresse de l'été 2018 afin de présenter ou non auprès de la préfecture de Loir-et-Cher, un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Si vous avez constaté des dégâts qui pourraient être liés à la sécheresse de l'été 2018 et pensez en être victime, vous devez vous signaler à la mairie avant le 15 décembre prochain.

1 - le déclarer à votre assurance

2 - faire parvenir un courrier à la mairie pour mentionner les dégâts subis.

Votre courrier devra être accompagné des éléments ci-dessous :

- Adresse, n° de parcelle et plan de situation de l'habitation
- Liste des dégâts constatés
- Date de constatation des dégâts
- Photos des dégâts

Inscription sur les listes électorales

Vous n'avez jamais été inscrit(e) sur une liste électorale ou vous venez de déménager, pour remplir votre devoir de citoyen(ne) lors des prochaines élections, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 30 mars 2019. Dès maintenant, s'adresser à la mairie. Merci de vous munir d'un justificatif de domicile, de votre carte d'identité et de votre éventuelle carte d'électeur.

